



Lyon, le 30 juillet 2025

Annick ROGER
Présidente ASCE 69

**Association
sportive, culturelle
et d'entraide du Rhône**

**Siège social
DDT du Rhône
165 rue Garibaldi CS 33862
69401 Lyon Cedex 03**

ASCE69@i-carre.net

Aux

ADHÉRENTS DE L'ASCE 69

Objet : Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire le jeudi 4 septembre 2025 de 12 h à 14 h

Cher(e)s Ami(e)s

Vous êtes invité(e)s à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASCE 69 qui aura lieu le :
jeudi 4 septembre de 12h à 14h
à la cité des mobilités, 11 allée du Général Benoît à Bron, au local de l'ASCE 69

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cette assemblée générale extraordinaire est nécessaire pour approuver les nouveaux statuts.

Pour rappel : La FNASCE, association loi 1901, est reconnue d'utilité publique depuis le 20 août 2015. Les statuts de la FNASCE ont dû être modifiés à la demande du ministère de l'Intérieur. Il est obligatoire d'harmoniser l'ensemble des statuts de toutes les ASCE adhérentes.

La FNASCE a adopté les « statuts cadres » lors du comité directeur fédéral du 7 mai 2024, décision 2024-16. Ils ont été présentés aux ASCE lors du congrès fédéral de Ronce-les-Bains le 30 mai 2024. Chaque ASCE doit les mettre en conformité.

De plus il est nécessaire de s'adapter aux évolutions de notre administration qui peut recruter des contractuels et que cette catégorie d'agent puisse adhérer à notre ASCE.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au 31/08/2024 peuvent voter ou donner leur pouvoir. Notre association rassemble au 31/08/2024, 622 adhérents, 20 % doivent être présents ou représentés pour obtenir le quorum, article 22 des statuts, soit 125 personnes. Chaque adhérent présent peut détenir deux pouvoirs, article 24 des statuts. Il est nécessaire que le quorum soit atteint pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse se tenir et voter, article 22 des statuts.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres ayant droit de vote, présents ou représentés, article 22 des statuts. Chaque membre ne peut recevoir plus de deux pouvoirs.

Si cette proportion n'était pas atteinte, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire serait convoquée, sur le même ordre du jour, dans les soixante jours, avec un délai minimum de quinze jours, soit le mardi 14 octobre 2025 à la cité des mobilités à Bron. Cette assemblée pourrait alors délibérer quel que soit le nombre de membres ayant droit de vote, présents ou représentés.

Les « statuts cadres » imposés par la FNASCE laissent peu de liberté dans la rédaction.

Voici les principaux articles proposés à la modification :

Article 7.1 – Composition de l'association - Les membres actifs

1. Les membres actifs

Il s'agit des personnes ci-après ayant rempli leur fiche d'adhésion annuelle avec signature en cas de version papier :

- a) **agent titulaire, contractuel – stagiaire – alternant – apprenti de plus de six mois des structures de travail locales** mentionnées à l'article 2,
- b) **agent titulaire, contractuel – stagiaire – alternant – apprenti de plus de six mois de nos ministères de référence** (dans la suite du texte, ils seront nommés les « Ministères ») travaillant dans d'autres structures locales,
- c) anciens agents de l'Équipement,
- d) agents des « Ministères » en détachement ou en mise à disposition,
- e) agents des « Ministères » résidant dans le département,
- f) agents retraités justifiant a, b, c, d ou e.

Article 22 – Assemblée générale ordinaire

(rédaction imposée)

Elle peut également se réunir par voie dématérialisée à l'initiative du président et sauf opposition d'un quart des membres du comité directeur en exercice ou d'un dixième des membres de l'association, dans des conditions qui permettent l'identification et la participation effective des membres et la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Article 23 – Assemblée générale extraordinaire

(rédaction imposée)

Tout comme l'assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale extraordinaire peut se tenir par voie dématérialisée suivant les mêmes conditions que pour l'assemblée générale ordinaire.

Nous espérons vous voir nombreux(ses) pour assister à notre Assemblée Générale Extraordinaire ou donner votre pouvoir à un(e) autre adhérent(e).

Dans l'attente, recevez ma plus sincère amitié ascéiste.

La Présidente,



Annick ROGER